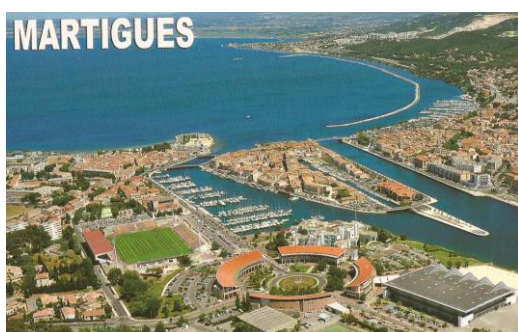


# RAPPORT D'ACTIVITES ET PROPOSITIONS DE LA DTN

Présentation par M. Jean-Marie SCHMITT, DTN



73EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB  
MARTIGUES LES 8 ET 9 JUIN 2013



[www.ffvb.org](http://www.ffvb.org)

---

# BILAN DTN

# 2012 - 2013

---

*Assemblée Générale du 08 au 09 Juin 2013*

---

L'activité de la Direction technique nationale est constituée d'un ensemble d'actions dont les axes principaux sont, la structuration du haut niveau, la détection des jeunes potentiels, la formation des joueurs/ses, le développement de la pratique dans les régions, la formation des cadres.

Les axes politiques donnent le sens et la tonalité ainsi que l'importance à accorder à chacun des grands chapitres.

## LES CHAPITRES DE L'ACTIVITE DTN

- I. FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (p.2)
- II. COLLOQUE DES CADRES TECHNIQUES (p.2)
- III. DIRECTIVES TECHNIQUES 2012 (p.5)
- IV. Projet ZENITH (p.9)
- V. CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LE MINISTERE (p.10)
- VI. BILAN SECTEUR FEMININ (p.11)
- VII. BILAN SECTEUR MASCULIN (p.14)
- VIII. BILAN SECTEUR BEACH (p.20)
- IX. PROGRAMME D'ACTIVITE INTERNATIONALE (p.21)
- X. LE PROJET ZENITH (Point de situation au 1/05/2013) (p.21)
- XI. LES VOLLEYADES 2013 (p.22)
- XII. BILAN DIRECTION DES FORMATIONS (p.23)
- XIII. BILAN DES CENTRES DE FORMATION DES CLUBS PROFESSIONNELS (p.26)

## I.- FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Le corps des cadres technique d'Etat placé auprès de la FFVB est constitué de 39 Professeur de Sport qui sont répartis selon leur mission, dans les régions, auprès des Equipes De France, pour la formation de cadres, dans les structures de formation (*PE et PF*).

Ce corps est structuré en 5 grands secteurs : Masculin, Féminin, Beach, Développement, Formation.

Autour d'un DTN et de 2 DTNA, une Equipe Technique Nationale composée de managers pour les 5 secteurs (*Masculin, féminin, Beach, Développement, formation*) organise les remontées d'information des secteurs, les analyse et s'assure du respect des orientations stratégiques.

Des réunions régulières sont programmées (*1 fois tous les 2 mois*).

Les ordres du jour se nourrissent des informations issues des secteurs que les chefs de secteurs font remonter.

Au sein des secteurs, les Equipes Techniques de secteur composées de cadres du secteur, coordonnées par un manager de secteur, sont chargées d'animer le secteur et de faire remonter les informations à l'ETN.

Les réunions sont régulières et programmées par le Responsable de secteur.

Les objectifs recherchés sont la mise à niveau de chacun, la transversalité des informations, une circulation montante et descendante de celle-ci.

Concernant les projets : **Un chef de projet**, est nommé afin de mener à bien un projet ; le projet peut être ponctuel, il lui est adjoint des cadres pour l'opération.

Concernant le projet ZENITH : Il est créé une **cellule de pilotage**

### **LES LETTRES DE MISSION**

Elles sont rédigées à partir des Directives Techniques Nationales établie par le DTN, par chaque cadre à l'aide de l'outil CTS WEEB, elles définissent le plan d'activité du cadre pour l'année, elles sont soumises au DTN qui les valide et les transmet au supérieur administratif hiérarchique.

Les chefs de secteurs sont chargés pour la partie qui concerne le secteur dont ils ont la charge, du suivi des lettres de mission.

Ils rendent compte régulièrement au DTN.

## II.- COLLOQUE DES CADRES TECHNIQUES

Le colloque des cadres technique représente le moment où s'organisent les mises en chantier des axes stratégiques définis politiquement, s'effectuent des bilans au regard de la ou les saisons écoulées, s'élaborent des propositions.

Le colloque 2012 (*5 jours*) a revêtu une importance particulière du fait de la transition à opérer dans les cycles olympiques.

Il s'est inscrit dans une ligne qui marque la fin d'une Olympiade et le début d'une autre, mais cette césure bien que tout-à-fait artificielle, marque un certain nombre d'évolutions à venir, qu'il nous appartenu de prendre en compte afin d'organiser la mission des cadres.



La ligne directrice du colloque 2012 a voulu se situer dans l'observation de l'évolution du métier de Cadre Technique.

Certaines de ces évolutions occasionnent des inconvénients, déjà dénoncées précédemment

Le métier de cadre technique est pluriel. Le cadre technique, peut être entraîneur, Formateur de Formateur, formateur, chef de projet, agent structurant, conseiller.

On distingue principalement 3 orientations dans l'activité des cadres qui peuvent générer des cloisonnements :

- La formation de joueur et l'entraînement.
- La formation de cadres.
- La structuration et la conduite de projet de développement local ou régional.

C'est pourquoi lors du colloque 2012, Il est apparu indispensable qu'un recentrage vers le cœur du métier soit fait.

Au-delà de la compétence de conduite de projet qui doit être commune à tous, les actions fondamentales qui constituent la raison d'être des cadres techniques sont :

- L'excellence sportive et être porteur de la culture Olympique.
- La détection des potentiels (*commune 6X6 indoor et Beach Volley*).
- La diffusion de l'information « technique » et la formation des cadres.
- La participation active aux axes fédéraux de développement.

Il a été dégagé quelques principes qui doivent guider la démarche d'organisation de la mission :

- a) Chaque cadre est détenteur d'une compétence éclairée (*experte pour certains*) de son activité, dans son expression du haut niveau, mais également dans la connaissance des procédures d'accès à la pratique.
- b) La capacité à transmettre (*formation des cadres*) doit être un des piliers du métier et donc possédée et partagée par tous et toutes.
- c) Chaque cadre à son niveau d'expression professionnelle, doit participer à l'effort de détection des talents et des potentiels ainsi que de la mise en place des conditions de suivi et d'accès à la performance.
- d) Chaque cadre doit être partie prenante dans le développement de l'activité. Cette notion comprend la promotion de l'activité ainsi que la mise en place d'opérations permettant l'amélioration de l'attractivité et la meilleure qualité de la pratique.

La vigilance doit être de mise quant à la prise en compte des évolutions de la société en matière de tendances lourdes.

La recomposition territoriale est une notion importante contemporaine dans le développement du sport.

Les axes énoncés ci-dessus doivent trouver une résonance dans la conception de la mission de cadres et donner lieu à une déclinaison opérationnelle.

L'objet que s'est fixé la DTN lors du colloque 2012 a été de faire partager à tous et à toutes, la connaissance des différentes évolutions dans chacun des secteurs et de prendre conscience de leurs conséquences.

Ainsi lors de ce colloque, un certain nombre d'interventions ont été faites, des ateliers de discussions ont été tenus sur les points suivants :

- 1) L'évolution du métier : Entraîneur, manager, chef de projet, conseiller, formateur... (régional et/ou national) [intervention de Claude FAUQUET induisant le concept de porteur de la culture Olympique]]**
- 2) Les axes politiques directeurs (Intervention du Vice-Président et du Président).**
- 3) Un bilan synthétique des sports collectifs aux JO de Londres (Mr. Dominique DELON).**
- 4) Conception des Entraîneurs Nationaux A (Entraînements, Valeurs, Management) [Mrs. Laurent TILLIE, Fabrice VIAL].**

- 5) **Les projets techniques pour la prochaine olympiade (Axes politiques) :** Les EDF, le PES, le CFCP, les bassins de pratique, les projets territoriaux, la formation, le développement.... *(intervention du DTN).*
- 6) **Fonctionnement de la DTN :** *(CTS web, les formations, la circulation de l'info technique, la formation continue...)* **[intervention du DTN et des DTNA].**

Nous avons fait un état des chantiers ouverts à savoir :

#### L'EXCELLENCE SPORTIVE

- Le PES et son évolution possible *(la volonté exprimée au travers de sa conception de revivifier le tissu associatif tout en améliorant la qualité de notre formation).* L'évolution des structures de formation de joueurs/ses qui doivent devenir des structures « ouvertes » avec un rayonnement local.

#### LA TRANSMISSION DE LA CULTURE

- Le projet EDUC NAT et son importance dans le cadre de la représentation de notre activité dans le monde de l'enseignement, sa montée en puissance.

#### LA TRANSITION ENTRE L'APPEL A LA PRATIQUE ET LA COMPETITION

- L'évolution du travail déjà entrepris vers l'accessibilité de la pratique au plus grand nombre et sa transition vers la pratique codifiée.

#### LA RECONFIGURATION TERRITORIALE (**PROJET ZENITH**)

- La construction des bassins de pratiques en identifiant les différents mode de constitution qui se situent au carrefour des concepts de territorialité, de développement durable, de mutualisation, de proximité.

*(Cette notion a été abordée dans les interventions concernant le développement mais également dans le cadre de la présentation du PES, son caractère transversal nous a incités à créer une cellule de pilotage).*

Nous avons tenu par cette réunion annuelle des cadres, à redéfinir de manière opérationnelle, quels sont nos « fondamentaux ».

Concernant la compétence éclairée de la pratique de haut niveau, les cadres en charge des équipes nationales ont été à même de faire partager leurs idées, conception et connaissance de l'évolution de la pratique.

Un point a été fait sur l'évolution des formations et de la circulation de l'information.

Concernant la détection des potentiels qui est une des missions fondamentale de notre métier, ce volet n'ayant que plus d'acuité au regard de l'évolution des effectifs de notre discipline, nous avons tenu à la placer comme centrale du cœur de métier mais également en lien avec le développement de la base des pratiquants dans sa dimension territoriale.

D'autre part, la nouvelle configuration du PES qui se fixe comme objectif d'offrir un parcours d'excellence à nos jeunes potentiels *(dans une recherche de proximité au moins dans la première période)*, se propose également de revivifier les clubs en les associant, ~~tout~~ et en l'accompagnant à une responsabilité dans la formation des joueurs/ses.

Il a donc importé que l'ensemble des cadres techniques soient mobilisés sur ces axes directeurs.

## De quelle manière ?

### Concernant la détection

- En étant sensibilisé à la recherche de potentiel par la création de réseaux locaux.
- En étant en lien régulier avec les responsables de la détection.

- En participant à la mise en œuvre des conditions de formation et d'entraînement.
- En participant au suivi des potentiels locaux avec les responsables nationaux.

### **Concernant la recomposition territoriale**

Les réformes entreprises au niveau de l'Etat ont des incidences directes sur le développement de l'activité sportive, par l'obligation de définir des projets sportifs à l'échelon des territoires (*communautés d'agglomération, communautés de communes...*).

Nous devons être à même d'intégrer le concept dans la mise en place d'actions relevant de notre mission, à savoir :

- Mise en place d'animation sportive dans un bassin identifié (*formule sportive pour jeunes et autres...*).
- Mutualisation de moyens en vue d'améliorer la pratique (*Centre d'entraînement locaux...*).
- Mutualisation et mise en cohérence des structures de formation de joueurs/ses dans un bassin déterminé (*Pôle, CFCP, Club Pro, Clubs fédéraux...*).
- Délocalisation des formations de cadres.

Ces axes directeurs induisent directement des notions plus génériques telles la mutualisation des moyens, la structuration territoriale, la proximité, le développement durable.

Une cellule de pilotage a été constituée (*cadres techniques + élus*) afin de coordonner le projet transversal baptisé « ZENITH » dont l'objectif est la création des bassins de pratique.

## **III.- DIRECTIVES TECHNIQUES 2012**

Le projet général fédéral qui est le support des Directives Techniques est le fruit de nombreux échanges, d'une volonté fédérale exprimée. Il s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés et des conclusions des travaux fait lors du colloque des cadres de Vichy 2012. Il se veut ambitieux, fédérateur et adapté.

La direction est donnée par différentes actions reliées entre elles qui leur donnent sens et cohérence.

Par-delà ces projets, notre rôle de cadre technique doit retrouver du sens au travers des multiples tâches à accomplir.

Nous pensons que cette quête identitaire trouve réponse autour des valeurs sportives, telle l'excellence, l'engagement, la ténacité et l'abnégation.

**Ainsi, les cadres techniques doivent être les garants de l'excellence sportive et des vecteurs de la culture olympique.**

Notre non-participation aux JO de Londres a été préjudiciable à l'image de notre sport, même si lors du Match couperet en Bulgarie, les masculins « indoor » auraient pu réussir.

C'est pourquoi, nous devons réaffirmer notre volonté de tout mettre en œuvre pour que RIO, terre du Volley-Ball tant en "indoor" qu'en "Beach Volley" soit, par notre qualification et notre performance, la consécration de nos efforts.

### **I.- LE PROJET OLYMPIQUE EST TOUJOURS NOTRE CAP ET NOTRE OBJECTIF.**

Tout début d'olympiade nécessite l'ajustement et quelques fois la remise en cause de principes qui se montrent obsolètes ou qui n'ont pas apportés tout le bénéfice que nous en attendions.

Au travers des difficultés conjoncturelles qui ont été et qui seront traversées, des profondes mutations qui se dessinent, seule notre identité exprimée plus haut doit nous permettre de garder une direction et de rester dans une logique d'avancement et de projet.

## II.- CETTE IDENTITE DOIT CONSTITUER LE SOCLE DE NOS AMBITIONS.

Nos ambitions, pour les équipes nationales, le développement de notre discipline sur le territoire, les actions menées ainsi que les dispositifs mis en place afin de détecter des potentiels, l'élévation du niveau de la pratique devront être menés avec cette culture qui doit caractériser notre mission.

Nous devons également prendre en compte la dimension sociale du sport en général et du Volley-Ball en particulier, au travers du lien entre les individus que peut générer l'activité sportive au sein des clubs.

L'activité des cadres techniques est plurielle, c'est ce qui en fait sa richesse, mais également sa difficulté.

Notre dessein pour les périodes à venir, exprimé lors du colloque des cadres de Vichy 2012, est d'augmenter la transversalité entre les secteurs, qu'ils soient du développement, du haut niveau, du Beach Volley et du Volley "Indoor", de la formation des cadres.

Nous faisons le choix de jouer sur les différents volets de notre mission : formateurs de cadres, formateurs de joueurs(ses), entraîneurs, chefs de projet, agents structurant, conseillers experts.

Ainsi plusieurs lignes directrices vont constituer les piliers des Directives pour les périodes à venir ainsi que la mise en place d'un projet central (*ZENITH*) alliant entité géographique, mutualisation de moyens, évolution des relations humaines au sein de bassins de pratiques identifiés.

➤ **Le projet (*ZENITH*) de développement des bassins devra se faire selon trois axes qui sont :**

- la prospection,
- la fidélisation,
- le rayonnement.

C'est en ce sens qu'il revêt un caractère essentiel dans l'orientation de notre action car il touche l'ensemble des composantes de notre activité.

➤ **Les lignes directrices**

- La formation, la détection de joueur(se) et l'entraînement.
- La formation de cadres.
- La promotion de l'activité et l'aménagement de conditions attractives devant s'adresser au plus grand nombre (*formule sportive*).
- La structuration et la conduite de projet de développement locaux ou/et régionaux (*structuration de bassins de pratique, recomposition territoriale*).
- La participation active aux axes fédéraux de développement.

## III.- DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

### **La formation, la détection de joueur(se) et l'entraînement.**

En ce qui concerne la détection des potentiels qui est une des missions fondamentale de notre métier, ce volet n'en a que plus d'acuité au regard de l'évolution des effectifs de notre discipline.

### **La détection sera commune aux deux disciplines, "Volley Indoor" et "Beach Volley".**

D'autre part, la nouvelle configuration du PES qui se fixe comme objectif d'offrir un parcours d'excellence à nos jeunes potentiels, se propose également de dynamiser les clubs en les associant à une responsabilité dans la formation des Joueurs(ses), tout en les accompagnants.

Il importe donc que **l'ensemble des cadres techniques** soient mobilisés sur ces axes directeurs.

### **De quelle manière ?**

- En ce qui concerne la détection :
  - En étant sensibilisé à la recherche de potentiels par la création et la formalisation de réseaux locaux.



- En étant en lien régulier avec les responsables de la détection.
  - En participant à la mise en œuvre des conditions de formation et d'entraînement.
  - En participant au suivi des potentiels locaux avec les responsables nationaux.
- En ce qui concerne l'association des clubs au processus de formation de joueur(s).
- En développant le concept de « structure ouverte » pour les Pôles France (PF), Espoir (PE), Centres Régionaux d'Entraînement (CRE), en déterminant des fonctionnements adaptés de type permanent, ponctuel, de suivi pour les PF et les PE.
  - En recentrant les actions sur les structures de façon à donner à celles-ci un rayonnement local.
  - En associant les entraîneurs de clubs à l'activité des structures (*équipe de France A', PF, PE, CRE*).
  - En mettant du lien entre les différentes parties prenantes impliquées dans l'activité du/de la joueur(se).

### Axes fondamentaux constituant la mission des cadres en région et responsables de Pôles

(A mettre en lien avec le projet « ZENITH »)

- Création et formalisation de réseaux locaux.
- Conventonnement régional déclinant les conventions nationales (*USEP, UNSS ...*).
- Lien régulier avec la détection nationale.
- Participation au suivi des potentiels.
- Mise en place des conditions d'entraînement et de formation des potentiels détectés.
- Mise en œuvre du concept « de structure ouverte ».

## IV.- PROMOTION DES METIERS DU SPORT

### LA FORMATION DES CADRES

Comme exprimé plus haut, **elle concerne tous les cadres techniques**, qui à des degrés divers et selon leurs missions, doivent contribuer à la circulation de l'information et à la formation.

Elle se fait sous l'égide de la Direction des Formations qui assure l'encadrement des actions **en sollicitant des cadres techniques**, coordonne, élabore des contenus, agréé des formations, observe les nouveaux besoins, propose des aménagements réglementaires.

### Axes fondamentaux constituant la mission de tous les cadres :

- Participation aux actions de formation sur demande de la direction des formations.
- Pour les Cadres Responsables de Formation : définition des besoins au niveau de la zone et de la région.
- Organisation des formations de zones et régionales.

## V.- PROMOTION DU SPORT PAR LE PLUS GRAND NOMBRE

La promotion de l'activité et l'aménagement de conditions attractives s'adressant au plus grand nombre (*formules sportives*).

Cette action concerne principalement **les cadres en responsabilité d'Equipes Techniques Régionales (ETR)**

Il a été proposé d'aménager les formules sportives, notamment celles concernant les jeunes, de manière à ce que le niveau ne soit plus une condition d'exclusion du plus grand nombre, que l'offre de pratique puisse être adaptée et effective toute l'année.

Ces formules sportives dont l'un des éléments majeurs et le déroulement en plateau doivent être continuées, dans des soucis de proximité (*Bassin de pratique*), d'animation dynamique (*rassemblement*) et de développement durable.

Elles devront être généralisées en tenant compte des particularismes locaux.

Lors du colloque, nous avons attiré l'attention des cadres à la transition nécessaire, à aménager entre les « pratiques d'appel » et les pratiques plus sélectives. Un point de vigilance devra être tenu afin que le niveau de pratique ne soit pas diminué.

### Axes fondamentaux constituant la mission des cadres en région

- Participer à l'élaboration des formules sportives des championnats (*jeunes*).
- Animer les plateaux de compétitions.
- Mettre en place des plateaux techniques (*formation décentralisée et localisée*).

## VI.- LES PROJETS ET CHANTIERS

### LE HAUT NIVEAU ET LE PES

Projet de redéfinition d'un nouveau schéma directeur du PES, tout en conservant les acquis et le savoir-faire.

Volonté d'associer étroitement les clubs à la formation du/de la joueur(se), volonté en complément du PES de parfaire la fin de formation en mettant en place des formules inusitées (*Camp d'entraînement ouvert*).

Volonté de communiquer un ensemble de valeurs au travers de nos cursus de formation.

Le haut niveau est la vitrine de notre sport, il est constitué pour sa partie la plus visible des Equipes nationales féminines et masculines "indoor" et "Beach Volley".

En amont, le Parcours d'Excellence Sportive qui est constitué des différentes structures Pôles Espoirs et Pôles France (*indoor*) avec ses têtes de pont que sont l'IFVB pour les féminines et le CNVB pour les masculins, le Pôle France de Toulouse pour les féminines et le futur Pôle France de Montpellier pour les masculins (*Beach*).

Ces têtes de pont (*IFVB et CNVB*) et les 2 Pôles France de Beach sont le passage obligé des potentiels à destinées internationales entre 17 et 20 ans.

Les équipes de France « jeunes » (*juniors et cadets/tes*) sont destinées à donner aux athlètes et aux entraîneurs une expérience des grands rendez-vous en participant aux Championnats d'Europe (*CE*) et du Monde (*CM*) (*après qualification*).

Les résultats réguliers dans une fourchette allant de 1 à 6 au Championnat d'Europe sont le témoignage de notre niveau, cependant, ces résultats ne doivent pas constituer une finalité.

Lors de l'olympiade, nous devons rapidement nous préoccuper de nos faiblesses, notamment concernant celles décelées dans notre détection et formation des passeurs ; un travail de redéfinition de la formation et de profil doit être rapidement entrepris au sein des secteurs féminin et masculin.

Un nouveau schéma directeur du PES devrait être mis en place et soumis à la CSHN.

Ce nouveau schéma tient compte des orientations validées en Assemblée Générale Fédérale et dont les éléments importants sont l'association plus étroite des clubs au processus de formation, la recherche de proximité pour les jeunes potentiels, au moins dans la première période de formation, mais également dans la période qui suit la sortie de l'IFVB et du CNVB avec les CFCP satisfaisants à des critères de formation favorisant l'accès au haut niveau.

En aval, afin de compléter la formation, il est décidé d'élargir la base des joueurs(ses) sélectionnables en mettant en place un « camp d'entraînement annuel » à partir du mois de Mai, ouvert aux joueurs sélectionnés en A', mais également à des jeunes joueurs « volontaires » choisis et désireux de parfaire leur formation, voire de tenter la sélection nationale.

Ce projet ambitieux est destiné à élargir la base de recrutement pour l'EDF, d'entretenir l'émulation mais également afin de parfaire la formation des joueurs qui sont sortis de structures de formation.

L'encadrement de cette action sera piloté par le CNVB auquel seront conviés des entraîneurs de clubs ou/et de CFCP, et des jeunes entraîneurs à potentiel proposés par la direction des formations.

## EDUC VOLLEY

*Projet qui se fixe pour objectif de reconquérir une place prépondérante à l'Ecole en proposant aux enseignants une approche adaptée et novatrice de l'activité.*

Ce projet va être développé au sein du staff « Développement » cependant, il est l'affaire **de tous les cadres techniques** qui devront être attentifs quant aux initiatives ou aux demandes de formation permanente émanant des services académique et de l'UNSS, s'adressant aux enseignants d'EPS.

Nous devons répondre à la demande dans la mesure de nos moyens.

Les cadres en charge d'activités régionales, devront se tenir informés, prendre contact avec les services régionaux de l'UNSS, du rectorat afin de connaître les calendriers d'action de formations permanentes, d'en connaître les thématiques et éventuellement influencer afin qu'elles concernent le volley-ball.

Dans les cas où le volley-ball ferait partie des thématiques retenues, les cadres techniques devront s'assurer de la possibilité de participer à l'encadrement des actions.

Le projet **EDUC VOLLEY** nécessite une grande partie de communication quant aux nouvelles approches en matière d'enseignement du volley-ball.

Les cadres techniques doivent en être les vecteurs principaux.

### Axes fondamentaux constituant la mission des cadres en région

- Connaître le processus de formation permanente pour les enseignants d'EPS au niveau académique.
- Solliciter la participation du cadre (*ou un cadre spécialisé*) aux sessions de formation.
- Délivrer le message pédagogique « Educ volley »

## IV.- LE PROJET ZENITH

Projet de maillage plus fin du territoire : au sein d'une même ligue, ou d'un même département, la forte disparité des situations locales (*volley-ball urbain ou rural, pratique de compétitions dites traditionnelles, pratiques sociales alternatives et ponctuelles ou suivies*), crée des bassins de pratique aux profils différents, dans lesquels les objectifs et les besoins varient énormément. Chaque bassin de pratique peut être caractérisé par trois composantes : pratique compétitive, pratique sociale et de santé, partage des valeurs volley et beach volley :

Chaque bassin dispose de ses propres caractéristiques, de sa propre culture et histoire.

Une offre de pratique complète constitue un solide argument de fidélisation.

Ce projet ne porte pas exclusivement sur la pratique de compétition et sur le PES, mais bien aussi sur les offres de pratique sociale, de santé et de partage.

Les réformes entreprises au niveau de l'Etat ont des incidences directes sur le développement de l'activité sportive, par l'obligation de définir des projets sportifs à l'échelon des territoires (*communautés d'agglomérations, communautés de communes...*).

Nous devons être à même d'intégrer le concept dans la mise en place d'actions relevant de notre mission, à savoir :

- Mise en place d'animation sportive dans un bassin identifié (*formule sportive pour jeunes et autres...*).
- Mutualisation de moyens en vue d'améliorer la pratique (*Centre d'entraînement locaux...*).
- Mutualisation et mise en cohérence des structures de formation de joueurs(ses) dans un bassin déterminé (*Pôles, CFCP, Clubs Pro, Clubs fédéraux...*).
- Définition de réseaux locaux de détection (*joueur(ses), arbitres, dirigeants...*).
- Délocalisation de formation de cadres.

Ces axes directeurs induisent directement des notions plus génériques telles la mutualisation des moyens, la structuration territoriale, la proximité, le développement durable.

Afin de piloter ce projet, une cellule fédérale est constituée d'élus et de cadres techniques.

Cette action devrait permettre d'animer les réseaux de chaque bassin de pratique, si ces réseaux sont perçus comme étant des leviers de performance et de développement.

A ce titre, il est important de replacer le modèle de bassin de pratiques de compétition comme étant le premier étage du Parcours Sportif d'Excellence (PES) : il permet de maintenir le joueur ou la joueuse potentiel(le) à proximité de son club et de son domicile, ce qui assure une certaine continuité et stabilité (*sociale et personnelle*), et qui favorise l'émulation autour de lui/d'elle (*famille, club, ...*). Le bassin de pratique permet aussi d'augmenter progressivement le volume d'entraînement et de compétition de chaque potentiel.

Le projet Zénith nécessite l'implication de tous les acteurs du « volley-ball » et du « beach volley » français.

**Le pilotage par une cellule permet la connexion entre le plan fédéral et la réalité du terrain, mais ce sont bien les hommes et les femmes dans les territoires et dans les réseaux qui feront le succès du projet**

#### **Axes fondamentaux constituant la mission des cadres en région**

- Identifier les possibilités de bassin de pratique dans les régions (*conditions*).
- Se mettre en lien avec la cellule de pilotage.
- Etre le Maître d'œuvre de la création du bassin.
- Animer le ou les différents bassins.

## **V.- CONVENTION D'OBJECTIF 2013 AVEC LE MINISTERE**

La convention d'objectif avec le Ministère a portée sur les points suivants :

- Volley-ball féminin : Atteindre l'excellence.
- Volley-ball masculin : Progresser encore dans l'excellence.
- Beach-volley : Développer, structurer, performer.
- La Protection de la santé des sportifs.
- L'Accompagnement sanitaire préventif des collectifs.
- L'Évènementiel : Unifier, valoriser, séduire (*international et national*).
- L'International : Valoriser, renforcer notre action.
- Redressement et consolidation des finances : prévoir, conventionner, accompagner.
- Conquête de nouvelles licences.
- Innovation (*communication des valeurs, diversification des pratiques et des publics, reconquérir l'école*).
- Former des joueurs/ses et des cadres.

Le montant global de la subvention accordée a été diminué de 12,05 %, à répartir essentiellement sur le haut niveau.

La convention cadre qui définit le nombre de professeurs de sport placé auprès de la FFVB, a été fixée à 39 pour l'année 2013.

La nouvelle convention cadre ainsi que la nouvelle CO (*subvention*) sera renégociée au travers d'une convention tri annuelle pour la période 2014/2017.

Il est à noter que l'année 2013 se montre particulièrement riche en événement sportif, concernant nos équipes de jeunes ainsi que nos équipes séniors en 6X6 et BEACH.

## VI- BILAN SECTEUR FEMININ

### FRANCE A 2012

- ▲ **Juin 2012 participation à la LIGUE EUROPEENNE.**  
Poule FRANCE/SUISSE/BULGARIE/TURQUIE organisation d'un week-end à METZ du 25 au 27 mai 2012 → 2<sup>nd</sup> de poule derrière la Bulgarie, qui perdra en finale face à la république Tchèque.
- ▲ **août 2012** : Match FRANCE/REPUBLIQUE TCHEQUE victoire tricolore à Andrézieux-Bouthéon.
- ▲ **Septembre 2012** :
  - TOURNOI DE QUALIFICATION AU C.E. 2013.  
Poule : France/Belgique/SLOVENIE MONTENEGRO 6 matchs, 5 victoires
  - TOURNOI DE MARIBOR : 3 victoires/3
  - TOURNOI DE COURTRAI 2 victoires sur 3 Classement 2<sup>ème</sup> de poule : reversé sur un match de barrage en Juin 2013 FRANCE/UKRAINE.

Après un été très dynamique, et positif, nous permettant de nous confronter à des nations du haut de tableau Européen (*TURQUIE, BULGARIE, TCHEQUIE*), et suite aux résultats acquis en août et début septembre, la défaite du match contre la BELGIQUE en Belgique après une semaine passée à l'INSEP est une réelle déception pour tout le collectif.

**L'objectif pour 2013** étant une qualification et une place dans le 8 Européen, la qualification au Championnat du Monde 2014 étant en janvier 2014, directement au 3<sup>ème</sup> tour.

### FRANCE JUNIORS

Qualification au Championnat d'Europe :

- ▲ **Avril 2012** : TOURNOI DE BIELORUSSIE : 3 victoires sur 5 matchs, 3<sup>ème</sup> de poule derrière la POLOGNE, L'ALLEMAGNE. La FRANCE est qualifiée au tour suivant.
- **Juillet 2012** : TOURNOI DE BULGARIE 2 victoires sur la FINLANDE, LA CROATIE et défaite face à la BULGARIE : 2<sup>ème</sup> et qualifiée au CE.
- ▲ **août 2012** : Championnat d'Europe en TURQUIE éliminée en phase de poule 5 défaites en 5 matchs

### FRANCE CADETTES

- 8 nations en Italie : 3<sup>ème</sup>.
- ▲ **janvier 2013** : Tournois et matchs amicaux préparatoires au Tournoi de Qualification au CE de (*ALLEMAGNE, RUSSIE...*).
  - Qualification au C.E. : GRECE, 5 victoires sur 5 rencontres.
- ▲ **Avril 2013** C.E. en SERBIE : aucune victoire, éliminée en phase de poule.



En jeunes même si les qualifications aux championnats d'Europe Juniors et cadettes (*dernière qualification en 2007*) furent de bons résultats sur les compétitions qualificatives les résultats sur les phases finales furent négatifs.

A la suite du CE JUNIORS Le travail physique est réorienté dès octobre 2012.

La recherche de passeuse et le travail technique et tactique de passe est placée en priorité au sein de la filière.

Sur le plan psychologique : un gros travail sur la gestion émotionnelle va devoir être mis en place et sur la démystification des nations fortes contre qui nos équipes jeunes sont désormais capables de rivaliser.

## INTER POLES FEMININ

Les inter pôles féminins se sont déroulés pour la seconde année à Vichy du 3 au 5 avril 2013.

Ils ont regroupé cette année uniquement les pôles espoirs et le centre permanent régional de Montpellier.

Les Pôles France jeunes de Châtenay-Malabry et de Boulouris n'ont pu y participer car leurs joueuses étaient sur le championnat d'Europe Cadettes.

Comme toujours l'organisation locale dirigée par Eric HAMEL a été un succès (*hébergement, restauration, soins kiné, structures sportives...*).

Les collectifs des pôles étaient composés de 12 joueuses, 1 arbitre jeune et de 2 accompagnateurs.

Les jeunes arbitres et notamment ceux de la finale ont véritablement été appréciés par l'ensemble des équipes

La compétition s'est déroulée en 3 sets secs sur les matchs de poule et en 3 sets gagnants pour les matchs de classement.

En finale de la compétition, BORDEAUX s'est incliné face à SABLE, ces deux équipes seront présentes au Championnat de France U.N.S.S.

Etaient présents aux interpoles féminins : P. BONHOMME, J. BERAUD et L. LAVAL.

## IFVB SAISON 2012-2013

Cette saison, le pôle a hébergé 14 athlètes. 12 juniors et 2 cadettes. Les 12 juniors étant sortantes, elles ont toutes effectué 2 ou 3 stages dans un club professionnel ou dans un club de DEF, selon leur profil.

Le volume de travail, hors championnat a varié entre 20 heures et 15 heures hebdomadaires, en fonction des périodes. Philippe SALVAN, est venu une semaine par mois suivre les entraînements, dans le but d'harmoniser les contenus.

L'IFVB était engagé en championnat DEF, a terminé 10<sup>ème</sup> sur 12 avec 6 victoires. L'IFVB a accueilli pendant la saison le pôle national Italien (*2 victoires de l'IFVB sur 3 matches*), l'équipe nationale Polonaise (*2 victoires de l'IFVB sur 3 matches*) et l'équipe de France cadette en préparation pour le championnat d'Europe (*2 victoires de l'IFVB sur 3 matches*). L'équipe de France senior est venue se préparer courant mai.

Le staff s'est étoffé avec l'arrivée en septembre de Pascale BONHOMME. Un travail beaucoup plus individualisé a pu être engagé sur le plan physique et technique.

Il est indispensable que la situation de la préparation physique et l'athlétisation des jeunes potentielles soit solutionné au plus vite, une carence sur ce secteur freinant à coup sur la montée en puissance de la formation des jeunes filles.

Un manque à combler, d'autant que l'IFVB monte, il y aura à terme un collectif plus important prévu pour la rentrée 2013.

## DETECTION NATIONALE FEMININE

Toutes les visites de détection en CRE ont été effectuées sur la fin d'année 2012 (*Toussaint : Bourgogne & Aquitaine puis, Noël : Zone Ouest IDF 92-95 & Flandres*). Les visites de Février ont été perturbées par le stage FRANCE JUNIORS (*FRANCO-ITALIEN*) : 4 régions visitées en 2012 et 1 région en 2013 (*CRE IDF*).

Les visites 2013 ont été réservées aux compétitions majeures :

- Tournoi international en Belgique (*Génération 98-99*).
- Pré-interpôles (*Issoire*) & Interpôles (*Vichy*).
- Volleyades (*Saint-Brieuc*) et Mini volleyades (*Poitiers*).
- Poule finale de Coupe de France Benjamines à Coutances (*afin de voir la nouvelle génération*)
- + Stage National de détection prévu du 3 au 8 Juillet 2013 à Toulouse (*98-99-2000*).

**Mode de fonctionnement actuel de la DNF : Un extrait de la base de données FFVB est transmis (entre Toussaint et Noël) à chaque cadres/régions afin d'identifier les grands gabarits et de les intégrer au CRE (C'est la 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement et cela commence à porter ses fruits) + Un listing complet des joueuses/région est transmis à tous les entraîneurs de la filière juste après les volleyades...**

**A noter que** les joueuses présentant un profil de **partenaire d'entraînement** ont été encouragées à rejoindre le **projet Zénith** (*Club ou Pôle de proximité → cf : bilans de visites ou listing DNF*). Les joueuses présentant un **profil HN** (*ou profil spécifique : Passe & Libéro*), ont été convoquées par les pôles FRANCE JEUNES (**projet Olympique**). Les pôles Espoirs ont eu comme consigne d'informer les joueuses issues d'autres régions qu'elles avaient la possibilité de rester dans leur structure de proximité (*Ex : Pôle de Talence a informé les joueuses issues de Poitou Charentes, Midi Pyrénées, Languedoc...*).

**Sur l'année 2012-2103, la responsable de la détection a été sollicitée pour intervenir en FDC :**

- Colloque "Info entraîneurs" en Bretagne (*Dernier WE d'Août 2013*).
- Colloque Régional en Bourgogne.
- Intervention DEJEPS (*CD92 - Evin COCHET*).
- BEF1 à Toulouse

**Avis sur la Génération :**

**Les plus gros potentiels** de la génération **sont des jeunes filles nées en 99 (1<sup>ère</sup> année minimes)**, ce qui explique un niveau moyen cette année aux volleyades : nous devrions donc voir le niveau augmenter l'année prochaine !

Nous nous retrouvons dans le même schéma que la génération actuellement à l'IFVB (*94-95*) où les pièces maîtresses du collectif Juniors sont des 1<sup>ère</sup> années (*passseuses, libéro, pointue et recep-att.*). Les 2 passeuses de la prochaine génération devraient être dès 99, ainsi que les RECEPT/ATT d'où la nécessité **d'accompagner le plus tôt possible ces joueuses occupant des postes clés (triple sur classement ou intégration en structure pour accélérer leur formation sous peine de sanction sur les compétitions internationales !!!)**.

## VII.- BILAN SECTEUR MASCULIN

### FRANCE A 2012

Un changement d'entraîneur et une reconstitution de staff se sont effectués entre Juillet et Août 2012.

Cette transition s'est déroulée à la suite de la compétition de la Ligue Mondiale qui avait vu l'EDF alterner des résultats moyens et des performances face à des équipes de niveau mondial (*ITALIE, USA*).

Le TQCE survenait dans cette transition et pouvait laisser entrevoir des pièges à éviter.

La qualification obtenue de brillante façon à fait taire nos craintes.

### FRANCE JUNIORS

Le TQCE qui s'est déroulé en Mai 2012 à Saint-Jean d'Illac, nous avait laissé déçu de la prestation de cette équipe qui ne s'était pas qualifiée pour les CE depuis bien longtemps.

Le TQCM qui s'est déroulé en Mai 2013, nous a réconcilié avec cette équipe (*même joueurs*) qui s'est qualifiée de façon brillante pour les Championnats de du Monde.

La seule présence en CM de ces dix dernières années c'était en 2009, qualifiée d'office grâce au titre de Champion d'Europe Juniors 2008.

### FRANCE CADETS

#### Championnat d'Europe

**BILAN TECHNIQUE.....** Établi par **Belmadi Slimane**, CTN, Entraîneur de l'équipe de France

#### 1. PRESENTATION COMPETITION

Le tournoi s'est déroulé en co-organisation entre la SERBIE et la BOSNIE.

La première phase s'est déroulée dans les deux pays (*une poule à Belgrade, une poule à Lutraki*) avec deux poules de 6 équipes. Les 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> de chaque poule étaient qualifiés pour jouer les places 1 à 4. Les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> étaient qualifiées pour jouer les places 5 à 8. Les 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> étaient éliminées.

La phase finale s'est déroulée en BOSNIE uniquement avec donc 8 équipes.

Les 6 premiers se qualifient pour les Championnats du Monde au MEXIQUE. Les 7 premiers se qualifient pour le Festival Olympique de la Jeunesse.

#### 2. PREPARATION A LA COMPETITION

Composition du Staff:

**BELMADI Slimane**, head coach.

*Missions* : Sélectionner, Faire la planification, la programmation annuelle, l'organisation des déplacements et des stages, l'entraînement, le managérat, le plan de jeu...

**ROUER Eric**, assistant coach.

*Missions* : Faire l'entraînement, le managérat, le plan de jeu, administratif interne au staff.

**DANIEL Eric**, team manager.

*Missions* : Faire le lien avec les élus, observation technique et tactique des adversaires, faciliter l'organisation du groupe en compétition en faisant le lien avec les organisateurs.

**JOUFFRAY Luc**, kinésithérapeute.

*Missions* : S'occuper de tous les problèmes physiques de joueurs, mettre en place des protocoles de prévention pour chaque joueur en fonction des problèmes individuels (cf : *fiche de suivi qui sera communiqué aux entraîneurs*).

**VASEUX David**, statisticien et préparateur physique.

*Missions* : Prise de statistique avec le logiciel Mercury, filmer les matchs, prendre en charge la préparation physique de l'équipe (*programmation et mise en place*).

La préparation s'est faite essentiellement à Montpellier. Cela pour des raisons économiques avant tout.

En effet 11 joueurs évoluent au CNVB, ce qui nous fait prendre en charge uniquement les jeunes hors CNVB sur les stages (*soit 3*). Dans ce sens, nous avons aussi réduit le nombre de joueurs, nous sommes passés d'un stage à 16 à un stage à 14 jeunes.

Nous avons fait 11 jours de préparation, ce qui est insuffisant à ce niveau (*tous nos adversaires sont à 4 semaines minimum*). Cela encore pour des raisons économiques.

Heureusement que la plupart sont regroupés au CNVB. De même qu'il est heureux que le CNVB participe au championnat de Nationale 1. Actuellement pour être dans le rythme des pays phare senior type Russie, Brésil, Pologne, il faut que nos jeunes soient dans une équipe de milieu de tableau N1, voir haut de tableau pour espérer viser un podium.

A noter le grand nombre de blessures avant (*KOUBI 15 jours, Basic 10 jours, SZERSZEN 30 jours*) et pendant la préparation ou la compétition (*KOUBI : 5 jours, CARLE : 5 jours, BASIC : 7 jours, HENRY : 30 jours, MOUIEL : 4 jours, BOYER : 7 jours, PATRY : 10 jours*). Ce qui nous a obligés à faire venir au dernier moment *LOISEAU, HERVOIR* pour une éventuelle sélection. L'absence d'un docteur a été préjudiciable sur ce tournoi.

### 3. LA COMPETITION

#### Classement Poule A

- 1/ Russie
- 2/ Finlande
- 3/ Turquie
- 4/ France**
- 5/ Bulgarie
- 6/ Serbie

#### Classement Poule B

- 1/ Pologne
- 2/ Belgique
- 3/ Italie
- 4/ Autriche
- 5/ Slovénie
- 6/ Bosnie Herzégovine

#### Classement des Championnats d'Europe

- 1/ Russie
- 2/ Pologne
- 3/ Belgique
- 4/ Finlande
- 5/ Turquie

6/ France  
 7/ Italie  
 8/ Autriche  
 Pas de classement de 9 à 12.

#### 4. DETAIL DES RESULTATS

Résultats précédents.

##### Résultat édition 2011 à Ankara :

1/ Serbie.  
 2/ France.  
 3/ Russie.  
 7/ Bulgarie.

##### Résultat édition 2009 à Rotterdam :

1/ France.  
 2/ Serbie.  
 3/Russie.  
 4/ Pologne.

##### Résultat édition 2007 à Vienne :

1/ France.  
 2/ Pologne.  
 3/Belgique.  
 5/Russie.

##### Résultat édition 2005 à Riga :

1/ Pologne.  
 2/ France.  
 3/ Italie.  
 4/ Slovaquie.

#### 5. LES EQUIPES PRESENTES

##### **Contre :**

Les équipes qui ont du gabarit font du bloc à 3 systématiquement (*Russie, Pologne, Belgique, France, Italie,....*).

##### **Pipe :**

L'utilisation de la pipe reste pour beaucoup de pipe de joueur et non de système. C'est-à-dire que certains joueurs (*un par équipe en gros*) sont servi en pipe et peuvent faire la différence mais il n'y a pas de construction systématique avec les deux réceptionneurs.

##### **Fixation :**

Beaucoup d'équipes ne sont pas crédibles en fixation avec leurs deux centraux. En général, le meilleur des deux joueurs a quelques balles mais l'autre ne sert essentiellement qu'au contre. Cela implique pour nous des choix tactiques. Nous considérons qu'une fixation est crédible quand elle y a au moins 30% des balles distribuées.

##### **Service :**



Au fur et mesure qu'avance la compétition tous les joueurs font du sauté flottant sauf les meilleurs serveurs smashé (ex : 2 russes, 2 polonais,...). Ces derniers ont un taux d'efficacité égal à des seniors. Faisant régulièrement le break pour leur équipe.

### **Staff :**

Il n'y a plus de place pour l'amateurisme au niveau cadet. Tous les staffs sont étoffés. Nous étions les seuls à ne pas avoir de docteur. Par contre, certains membres du staff servaient aussi de Chef de délégation. Peu d'élus contrairement à ce qui se faisait avant. Les italiens avaient le staff le plus complet avec 2 statisticiens (un pour chaque poule) professionnels.

A noter que l'entraîneur brésilien était présent sur la compétition, en observateur. Nous le connaissons bien puisque nous l'avons déjà reçu en France. Il nous a invités au Brésil avant le CM mais pour des raisons de finances, nous ne pourrions pas y aller.

### **Centre National :**

Les dernières équipes à ne pas avoir de CNVB ont rectifié le tir. Ainsi, la Finlande, la Turquie se sont dotés d'un Centre National. A cela s'ajoute des préparations dignes de ce nom (au moins 4 semaines, rencontre contre d'autres pays,...).

## **REMARQUES GENERALES ET PROPOSITIONS**

### **Programmation et planification :**

Pour une amélioration de la performance, il faudrait envisager une dizaine de jours supplémentaires de préparation. Et faire des matchs contre une autre équipe nationale dans le but de se mettre dans le rythme de la compétition.

### **Chef de délégation :**

Prendre un technicien comme chef de délégation a l'avantage de pouvoir l'utiliser dans le cadre de la performance.

Mais avoir un élu peut être tout aussi intéressant pour entretenir des liens internationaux avec nos homologues et les instances internationales. Sans compter que ce serait un moment privilégié d'échange élus/techniciens. Nous invitons un élu à nous accompagner au Mexique pour les Championnats du Monde.

### **Programme prévisionnel :**

- Stage à Montpellier du 10 au 15 juin 2013.
- Stage à Montpellier du 17 au 20 juin 2013.
- Stage au Mexique (tournoi mexicain de préparation) du 21 au 25 juin 2013.
- Championnat du Monde, Mexique du 26 juin au 8 juillet 2013.
- FOJE, Hollande, du 14 au 21 juillet 2013.
- 8 Nations, Italie, du 23 au 29 juillet 2013.

## **BILAN DETECTION MASCULINE 2012-2013**

- Prise de fonction et contacts avec l'ensemble des cadres du réseau de détection dans les ligues. Mise à jour de la base des contacts CRE, clubs formateurs, cadres de référence. Les contacts sont bons et les énergies positives, la vigilance est portée sur les représentations de ce que doit être le

CRE (pour la détection) et ce qu'est un potentiel. Difficultés avec certaines ligues (Picardie, Haute-Normandie, Limousin, Martinique-Guadeloupe, Corse) faute de cadres ou/et de jeunes.

- *Alerte sur le budget* : en baisse constante depuis 3-4 ans alors que cette action est une priorité.

- Exploitation aux maximum de la base des licenciés (*fichier taille*), et envoi aux cadres de ligues pour vérification de la connaissance de l'ensemble des licenciés à grande morphologie et n'ayant pas de présence sur les plateaux de jeu. De nombreuses saisies sont inexistantes ou erronées (*reprise des tailles de la 1ere licence, pas de mise à jour*). Le fait de mettre la taille sur la feuille de saisie licence serait une aide au président de club qui la saisit, info a été passée aux élus en charge de ce point.

-Le niveau de jeu sur les catégories minimales est en évolution depuis 4-5 ans (*aux volleyades notamment*), ce qui dénote une implication des ligues sur cette catégorie. Cette année, il n'y a pas de taille hors norme (*aucun joueur minime à plus de 1m93*), même si les 2 plus grands minimales (1m93) sont actuellement des minimales 1. On note une bonne densité autour de 1m85/1m90 dont certains ont encore un bon potentiel de croissance.

- Visites de CRE en régions et sur des compétitions (*repérage des potentiels, convocation aux stages, explications sur la filière de formation*) : Midi-Pyrénées, Aquitaine, Flandres, Alsace-Lorraine, Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence, PACA, Rhône-Alpes janvier, Bretagne, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre.

- Création d'une page Facebook de la détection. Les contacts par téléphone et email sont indiqués, et des biographies de joueurs internationaux sont présentes avec leur parcours en jeunes et leur situation actuelle pour s'y identifier.

- 3 *stages* : semaine du 25 février 2013 à Wattignies, semaine du 4 mars 2013 à Vichy, ainsi que la semaine du 1<sup>er</sup> juillet 2013 à Vichy pour la génération Minime1-Benjamins2. Les 2 premiers stages ont été très positifs sur l'engagement des jeunes et les potentiels intéressants qui ont été vus.

39 jeunes ont été vus sur les 2 premiers stages et une vingtaine seront vus sur le stage de juillet.

## INTER POLES MASCULIN

Les Interpôles se sont déroulés à Vichy du 8 au 11 avril 2013-05-03

**Classement** : 1<sup>er</sup> Montpellier – 2<sup>ème</sup> Lyon – 3<sup>ème</sup> Strasbourg – 4<sup>ème</sup> Châtenay - 5<sup>ème</sup> Bordeaux - 6<sup>ème</sup> Cannes - 7<sup>ème</sup> Dinard - 8<sup>ème</sup> Wattignies

Récompenses individuelles :

- *Meilleur passeur* : Hugo CAPORIONDO, pôle de Lyon
- *Meilleur Central* : Rodrigue MANUOHALALO, pôle de Wattignies
- *Meilleur attaquant* : Axel TRUHTCHEV, pôle de Lyon
- *Meilleur libéro* : Luc PARVILLE, pôle de Wattignies
- *Meilleur défenseur* : Julien BERNARD, pôle de CHATENAY
- *Meilleur serveur* : Gauthier BONNEFOY, pôle de Montpellier
- *Meilleur espoir* : Fran NOVOTNI Kasic, pôle de Cannes
- *Meilleur joueur* : Tanguy LOMBA, pôle de Montpellier

Cette compétition a pu se dérouler grâce une fois de plus à l'excellente organisation de Eric HAMEL et du club de Vichy, un grand merci de la part du secteur masculin à l'ensemble des bénévoles du club qui ont permis de part leur disponibilité et gentillesse à cette compétition de se dérouler dans les meilleures conditions.

Francis LAGUNA ancien arbitre international était présent pour organiser l'arbitrage et suivre les jeunes arbitres présents.

## CAMP D'ENTRAINEMENT

Pour la première année, cette action est mise en place, elle connaît déjà un réel succès.

Les principes directeurs qui sous-tendent cette action sont de proposer à l'inter-saison (*début Mai*) aux joueurs (*Pro ou aspirant, ou jeunes potentiels*) un travail adapté de développement des capacités techniques et physique.

L'encadrement est assuré par les cadres fédéraux (*CNVB*) avec une participation de cadres/entraîneurs de club Pro ou de CFCP.

L'objet est de provoquer une émulation au sein des jeunes joueurs sélectionnables vers l'équipe de France.

Le noyau dur de cette action se tient autour de l'activité de l'EDF A'.

En outre, sont conviés à participer à cette action, tout entraîneur pro, désireux d'échanger ou/et de participer à l'encadrement.

***Le « camp d'entraînement » est un lieu ouvert de la pratique HN senior. Tout technicien, préparateur physique, statisticien, kinésithérapeute, joueur ou autre acteur d'un club professionnel peut volontairement faire acte de candidature pour y participer***

L'évolution de nos jeunes joueurs « pro » peut être optimisée notamment par un travail de Haute Qualité durant les mois de mai et juin. Volume, Valeurs, Compétition. La mise en place des camps d'entraînement va nous permettre, année après année, d'augmenter le niveau de base de nos jeunes joueurs « pro », de renforcer leur potentiel physique et leur bagage technique, de développer leur sens du jeu et de la compétition.

## BILAN D'ACTIVITE DU CNVB SAISON 2012-2013

Cette saison, le pôle a hébergé 17 athlètes, 6 juniors et 11 cadets. Les 6 juniors étant sortants, ils ont effectué de nombreux stages en clubs professionnels, selon leur profil. Ils ont tous trouvé des contrats en club : 4 en Ligue A et 2 en Ligue B.

A noter dans le staff le départ en début de saison de P. SALVAN pour le secteur féminin.

Le volume de travail hors de match de championnat a été de 15 heures par semaine, sachant que l'organisation pédagogique est articulée autour : travail spécifique par poste, musculation individualisée (*pour certains une séance par jour*), leçons individualisées, travail d'opposition (*avec statistiques à chaque fois*) et travail vidéo. A noter que cette année, les joueurs non sélectionnés pour le match du week-end se sont entraînés le samedi et que les joueurs continuent à s'entraîner sur les périodes de vacances scolaires ce qui leur permet d'avoir un volume annuel de travail de 750 heures.

Le CNVB était engagé en championnat de N1, le staff avait pris l'option d'engagement de cette division malgré le jeune âge de l'équipe (*habituellement les cadets évoluaient en N2*), le choix a été payant au regard de l'évolution du niveau de jeu des autres équipes aux qualifications (*niveau N1 maintenant et aux CE plutôt niveau Pro B pour les meilleures équipes*).

*Le CNVB finit dernier du championnat de N1, sur la 1<sup>ère</sup> phase : 1 victoire 3/1, 1 victoire 3/2, 6 défaites 3/1, 4 défaites 3/0 et 2 défaites 3/2,*

*Sur la deuxième phase : 1 défaite 3/0, 1 défaite 3/1, 3 défaites 3/2, 1 victoire 3/2 et 2 victoires 3/0*

Sur le plan international, les cadets avaient un triple objectif, se qualifier pour les CE, Championnats d'Europe avec une 6<sup>ème</sup> place (*malgré cette contre-performance, la France demeure toujours 2<sup>ème</sup> au*

*ranking européen*) et pour cet été, fin juin les Championnats du Monde au Mexique et les FOJE en Juillet.

Les juniors se sont brillamment qualifiés pour les CM en gagnant le tournoi à St-Jean d'Illac, 5 des 6 joueurs juniors du CNVB étaient présents à ce RDV.

Pour permettre de participer et performer aux CM cadets en juin au Mexique, nous organisons avec le CREPS et la DRJSCS le report du bac en septembre (*du 9 au 13 septembre 2013*) pour les 11 joueurs cadets sélectionnables du CNVB.

Cette année, le CNVB a accueilli l'équipe nationale Canadienne (*séjour totalement financé par la fédération canadienne*) des moins de 23 ans pendant deux semaines, ce qui a permis de servir de sparing partenaire aux cadets juste avant les Championnats d'Europe.

Le CNVB a également servi de support à R. REDWITZ pour sa réathlétisation et par la suite à la reprise progressive de son entraînement au Volley-Ball.

L'ensemble de l'encadrement du CNVB a fortement participé à l'encadrement du DES : interventions théoriques, support pédagogique avec les joueurs.

Comme chaque année des entraîneurs étrangers sont venus observer le travail du CNVB, cette année : entraîneur de Trévise, entraîneur de l'équipe Nationale du Canada et Entraîneur de l'équipe nationale Marocaine.

## VIII. BILAN SECTEUR BEACH

La structuration du secteur qui a été l'objet majeur de la saison est presque terminée. Seul, le préparateur physique de Toulouse reste à déterminer.

Le Pôle France jeune de Toulouse est conforté, une intégration de jeunes garçons et de jeunes filles est prévue à la rentrée 2013.

Le « Centre de Préparation Olympique » basé à Montpellier à la Rauze, est entré en fonction. Les nouvelles paires séniors constituées s'y entraînent.

Le projet de labélisation de cette structure sera présenté lors de l'écriture du nouveau Parcours d'Excellence Sportive.

Au niveau des résultats, les premiers résultats de l'Equipe de France masculine sont encourageants : 25<sup>ème</sup> à l'Open de Fuzhou (*Chine*).

Manager général : Guy DI GIANTOMMASO

Pôle France Montpellier : Centre de Préparation Olympique (proposition PES 2013)

*Equipes de France seniors masculines* : Mathieu HAMEL

*Equipes de France seniors féminines* : Stéphane CANET

*Préparateur Physique* : Aurélien MATUSIAK

Pôle France Jeunes Toulouse (proposition PES 2013)

*Equipes de France Masculines* : Christophe VICTOR

*Equipes de France Féminines* : David MARTIN

*Préparateur Physique* : xxxx

*Détection Nationale Masculine* : Christophe VICTOR

*Détection Nationale Féminine* : David MARTIN

*Formation de Cadres* : David MARTIN

Equipe de France senior masculine 2013

Andy CES

Edouard ROWLANDSON

**Equipe de France senior féminine 2013 et 2014**

Mélinda ADELIN

Laura LONGUET

**VIII.- PROGRAMME D'ACTIVITE INTERNATIONALE 6X6 BV**

MASCULINS 6X6	FEMININ 6X6
COLLECTIF CADETS ( <i>FOJE ou JOJ</i> )	COLLECTIF CADETTES ( <i>FOJE ou JOJ</i> )
COLLECTIF CADETS 8 NATIONS	COLLECTIF CADETS 8 NATIONS
COLLECTIF CADETS EURO	COLLECTIF CADETTES EURO
COLLECTIF CADETS MONDIAL	COLLECTIF CADETTES TQCE
COLLECTIF JUNIORS MONDIAL	COLLECTIF JUNIORS F TQCM
COLLECTIF JUNIORS TQCM	F COLLECTIF AA'
Camp d'entraînement M COLLECTIF A A'	JEUX MEDITERANEEN
JEUX MEDITERANEEN A'	COLLECTIF AF TQCE
COLLECTIF A EURO	COLLECTIF AF EURO
COLLECTIF A LIGUE MONDIALE	

Etapas WORLD SERIES (FIVB) MASCULIN BV	Etapas WORLD SERIES (FIVB) FEMININ BV
Brésil	Brésil
Pologne	Sanya
Shangai GS	Shangai
Pékin GS	Pékin
Prague	Moscou
Moscou GS	Rome
Rome GS	Stavanger
Stavanger GS	Suisse
Suisse GS	Berlin
Berlin GS	Klagenfurt
Klagenfurt GS	Pologne
Pologne GS	Québec
Québec	Aland
Aland	Thaïlande
Maroc	Brésil

UNIVERSIADES MASC BV	UNIVERSIADES FEM BV
JEUX MEDITERRANEENS MASC BV	JEUX MEDITERRANEENS MASC BV
CHAMPIONNAT EUROPE (CEV) FEM BV	CHAMPIONNAT EUROPE (CEV) FEM BV

**IX.- LE PROJET ZENITH (*Point de situation au 1/05/2013*)**

Le projet ZENITH propose aux clubs de mutualiser les moyens humains et structurels dont chacun dispose au sein d'une communauté géographiquement délimitée. L'objectif est d'augmenter le nombre de licencié(e)s au sein du bassin, par une réduction du turn-over (*fidélisation*) et une amélioration des offres de pratique et de l'accueil.



Cet ambitieux projet de développement s'appuie d'une part sur la volonté de créer des dynamiques locales et de favoriser les initiatives entre clubs, et d'autre part sur un principe de transversalité et de simplification des dispositifs existants au sein de la fédération et de ses organes déconcentrés. Un accompagnement individualisé sera progressivement déployé, porté par la Direction Technique.

La formation du joueur, de la joueuse, des entraîneurs, des arbitres et des dirigeants fait partie des moyens pour atteindre ces objectifs de croissance. Ce ne sont pas les seuls moyens qui seront mis en œuvre, mais ils constituent un des éléments-clefs du projet. La liste des dispositifs est disponible sur le projet cadre, actualisé et téléchargeable depuis le tableau de bord ZENITH.

Durant la saison, les concepts de base ont été discutés par la Direction Technique Nationale lors de son Colloque annuel à Vichy en 2012. Le projet, porté par le Conseil d'Administration depuis les élections, est en phase de déploiement depuis février :

- 1- Le projet cadre a été rédigé et est mis à jour régulièrement en fonction des avancées et des précisions qui y sont apportées.
- 2- Une cellule de pilotage élargie a été mise en place, qui se concrétise par un programme de réunions au siège fédéral et en régions, qui est en cours de réalisation.
- 3- Un tableau de bord permet d'ores et déjà une analyse géographique de la quasi-totalité des régions de France, il sera complété par des données chiffrées en connexion avec la base de données fédérale afin de disposer d'indicateurs de suivi objectifs, en complément d'éléments plus subjectifs.
- 4- Plusieurs dispositifs nécessitant des aménagements règlementaires ont été mis à niveau : options PES et OPEN sur licence compétition, labellisation de bassin, convention FFVB-LNV, agréments CFC, filière PES (*liste non exhaustive*).

## X.- VOLLEYADES 2013

Les Volleyades 2013 ont eu lieu du jeudi 25 au dimanche 28 mai 2013 et étaient organisées comme l'édition précédente par le club du Goëlo Saint-Brieuc Côtes d'Armor.

26 équipes féminines et 25 équipes garçons se sont affrontées tout au long du week-end pour un total de 188 matchs.

Dans le tournoi féminin, l'équipe du Languedoc-Roussillon a conservé son titre en battant en finale l'équipe d'Île-de-France 3 – Ouest (92-95) deux sets à zéro. Rhône-Alpes 1 complète le podium.

Dans le tournoi masculin, c'est également le tenant du titre qui s'est imposé, et ce pour la quatrième fois d'affilée. La Côte-d'Azur est en effet venu à bout de l'Aquitaine 2/1 au terme d'une finale intense. Le Languedoc-Roussillon monte sur la troisième marche du podium.

L'ensemble des résultats complets et les classements sont disponibles sur le site du Goëlo SBBCA.

A noter que pour cette édition 2013, l'organisateur avait favorisé une communication numérique via son site internet (*Infos logistiques, organisation sportives et photos d'équipes*) mais aussi sur une page Facebook entièrement dédiée à la manifestation qui a rencontré un fort succès et a permis aux joueurs mais aussi aux parents et aux supporters de partager leurs impressions, photos et souvenirs de l'évènement.

D'un point de vue de l'organisation générale, le club organisateur a tenu compte des remarques suite à l'édition 2012 et a ainsi pu corriger les légers dysfonctionnements concernant la restauration, l'accueil des équipes ou encore la communication en amont de l'évènement, afin de faire des Volleyades 2013 une réussite.

## XI.- BILAN DIRECTION DES FORMATIONS

Le système de formation mis en place, a pour objectif d'accompagner le développement de l'emploi par une meilleure adéquation des qualifications actuelles aux métiers, mieux insérer le dispositif des diplômés et des formations du ministère des sports dans l'évolution du système français et européen de la formation professionnelle afin de favoriser la mobilité, l'éducation, la formation, des professionnels de tous les secteurs dont le sport.

- Un diplôme fédéral est créé par niveau de pratique.
- Les entraîneurs disposant du diplôme requis pour le niveau entraîné, posséderont une autorisation d'entraîner, qui nécessitera, pour être reconduite, la présence de l'entraîneur à une formation continue dont la fréquence correspond au niveau de l'équipe entraînée (*4 ans en Nationale 3 et 2, 2 ans en N1 et DEF [Elite]), annuelle en LNV*).
- Les entraîneurs en situation de salariés doivent posséder un diplôme professionnel ou son équivalent (*BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS selon le niveau*) qui permet la délivrance par les services déconcentrés du ministère des sports, d'une carte professionnelle obligatoire pour exercer une activité salariée.

### **Formations FFVB 2012-2013 :**

- 120 jours de formations organisés cette saison au plan national.
- 15 jours de formations beach.

Je ne peux pas citer le nombre de stagiaires avant mi-juillet (*6 stages à réaliser encore*).

Mise en place des nouveaux diplômes fédéraux, ajustement des contenus pédagogiques.

### **Diplômes d'état**

DEJEPS de Boulouris (*6 candidats*).

DEJEPS de Châtenay (*8 candidats*).

DEJEPS de Wattignies (*8 candidats*).

Ouverture prévue en septembre 2013 de Nancy et Toulouse.

Démarche de création du BJEPS spécialité volley validée par les instances publiques, procédure de montage du livret référentiel en cours, aboutissement prévu fin 2013.

Objectif : régionaliser les formations à l'animation du VB, professionnaliser l'encadrement dans les régions

### **Formations des entraîneurs professionnels :**

Création du DESJEPS intégré au DEPVB ; 40 jours de formation, 17 candidats en fonction professionnelle dans des clubs, certification à travers un dossier de développement d'une structure de performance, un dossier de formation de cadres, une programmation de saison et une séance pédagogique d'entraînement de haut niveau en situation dans le club (*certification finale en octobre 2013*).

DECFCP intégré dans 3 modules du DESJEPS.

- ▲ Mise à jour du Fichier Central des Entraîneurs, création d'un « espace entraîneurs » sur le site FFVB permettant de visualiser les diplômes et informations concernant chaque entraîneur (*juin 2013*).
- ▲ Travail sur les Entraîneurs Adjoints de la LNV.
- ▲ Travail habituel de liaison et accompagnement de la CCEE (*1 réunion par mois, contacts journaliers, suivi des dossiers, fichier des entraîneurs, tâches administratives habituelles, mails...*) collaboration étroite et très fonctionnelle avec cette CCEE.

- ▲ Progrès évidents à mesurer par la diminution très importante des entraîneurs en situation pénalisante (*chiffres connus en juillet mais en forte baisse depuis 4 saisons*) et les jeunes entraîneurs Français performants qui arrivent sur le "marché" :
  - Paris volley, Béziers en finales LNV.
  - St-Nazaire, Lyon montée en pro A ....

Espérons que les présidents de clubs sauront faire confiance à ces entraîneurs.....et à ceux qui progressent...

### **Pôle ressources :**

Salarié dédié non renouvelé.

Prise en charge de la vente de la documentation technique au siège de la FFVB (*chute des ventes pour le moment*)

Rénovation du site internet « pôle technique volley » et apport de 110 vidéos de matchs, de formation....

Travail sur le PES, sur les documents « éduc volley », sur la communication technique DTN.

Collaboration sur tous les documents techniques créés pour les colloques, DEJEPS, DESJEPS, stages FFVB.

### **Perspectives envisagées en lien avec la CCEE concernant les programmes de formation :**

Diversifier les cibles de formation : les entraîneurs, les enseignants et profs EPS, les dirigeants, les arbitres, les agents de développement.... Développer les formations régionales.

Renforcer la structuration technique autour des diplômes fédéraux BEF et les diplômes d'état :

- Le BPJEPS volley-ball, associé aux formations initiales FFVB (*IVB, EEVB, BEF5, animateur beach*), pour permettre sur l'ensemble du territoire la formation d'animateurs spécialistes des pratiques de loisir, du volley de sable et du beach volley , du volley dans les écoles et de l'entraînement au niveau départemental et régional.
- Le DEJEPS comme diplôme professionnel d'entraînement sur le plan national en salle et en beach, associé aux Brevets d'Entraîneurs Fédéraux (*BEF, IBV, DECFCP*).
- Le DESJEPS comme diplôme professionnel obligatoire, associé au DEPVB pour les entraîneurs employés dans les structures de la Ligue Nationale de Volley-Ball (*LNV*) à partir de 2014.
- Conventionnement avec les universités STAPS au plan régional et national afin d'étoffer l'encadrement qualifié de notre sport
- Un Observatoire de l'emploi opérationnel, en liaison avec les employeurs, le syndicat des entraîneurs et éducateurs, .... OPERATIONS MENEES ET SITES d'implantation.

OPERATIONS MENEES 2012-13	LIEUX	JOURS
<b>FORMATIONS AMATEURS</b>		
BEF3/EF1	BOULOURIS	5
BEF3/EF1	WATTIGNIES	5
BEF3/EF1	ISTRES	5
BEF3/EF1	SAINT-ETIENNE	5
BEF3/EF1	DINARD	10
BEF2	LYON	5
BEF1 / EF2 masc	MONTPELLIER	5
BEF1 / EF2 prepa physique	WATTIGNIES	5
BEF1 / EF2 féminin	TOULOUSE	5
INSTRUCTEUR DE BEACH	PROVENCE	5
INSTRUCTEUR DE BEACH	BORDEAUX	5
<b>FORMATIONS CONTINUES AMATEURS</b>		
FCA	CHATENAY MALABRY	1
FCA	MONTPELLIER	1
FCA	VOIRON	1
FCA	WATTIGNIES	1
FCA	NANCY	1
FCA	TOULOUSE	1
FCA	BOULOURIS	1
<b>FORMATIONS AMATEURS DOM TOM</b>		
INSTRUCTEUR DE BEACH	LA REUNION	5
<b>FORMATIONS A L'ETRANGER</b>		
<b>FORMATIONS DES PROFESSIONNELS</b>		
DEPVB COACHING 1		
COACHING NIVEAU 2	MONTPELLIER	3
DEPVB METHODOLOGIE		
DEPVB OBSERVATION		
DEPVB PREPA PHYS		
<b>DESJEPS</b>		
MODULE 6	ST-JEAN D'ILLAC	4
MODULE 8	VOLLEYADES ST-BRIEUC	4
MODULE 7	TOULOUSE	4
MODULES 1,2,3,4,5,10	MONTPELLIER	24
<b>SEMINAIRES ET COLLOQUES</b>		
COLLOQUE EDUC VOLLEY		
COLLOQUE DTN	VICHY	5
FPC DES PROS FEM	TOULOUSE	2
FPC PROS MASC	MONTPELLIER	2
FORMATION FFSU		
<b>NOMBRE TOTAL DE JOURS DE STAGES PROPOSES</b>	<b>120</b>	

## XII.- BILAN DES CENTRES DE FORMATION DES CLUBS PROFESSIONNELS

Une collaboration étroite et constructive entre le Ministère et la Direction Technique Nationale depuis plusieurs années, a permis de faire évoluer le dispositif vers plus de crédibilité et de professionnalisme même si le dispositif reste perfectible sur le plan du double projet (*sport et étude*) et de la capacité à recruter des joueur(se)s ayant le profil de futurs professionnels. La formation sportive reste insuffisante en termes de volume horaire d'entraînement.

La DTN a mis en place un dispositif d'accompagnement des clubs qui ont comme projet la création d'un Centre de Formation.

Il est projeté d'élargir l'action d'accompagnement des CFCP dans le cadre d'une démarche qualitative que la LNV devra aussi accompagner dans le cadre de l'adaptation de ses règlements et de la prise en compte des décisions de la commission mixte et du CA de la FFVB.

Le fonctionnement et les prérogatives de la commission mixte seront redéfinis dans le cadre de la signature de la convention FFVB-LNV qui aura lieu en juin 2013.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'associer de manière plus étroite les clubs à la formation des futurs joueur(se)s des équipes de France et à l'augmentation du nombre de joueur(se)s français dans les championnats PRO.

Chaque année des évaluations conjointes DTN/Ministère sont mises en place afin de suivre et d'accompagner l'évolution des centres de formation et le cas échéant d'effectuer des rappels à l'ordre en cas de non-respect des engagements pris par le club dans le cadre de l'agrément Ministériel.

### Liste des clubs ayant demandés l'agrément Ministériel en 2012 pour la saison 2012-2013

DISCIPLINE	VILLE du CLUB	NOMS CLUBS CENTRE de FORMATION	DATE du 1 <sup>er</sup> ARRETE	DATE de PARUTION au JO	Renouvellement intervenu par arrêté du
<b>Ligue AM</b>					
VOLLEY BALL (A M)	<b>MONTPELLIER VB</b>	MUC	04/07/2012	01/08/2012	
VOLLEY BALL (A M)	<b>AVIGNON VB</b>	AVIGNON VB	04/07/2012	01/08/2012	
DISCIPLINE	VILLE du CLUB	NOMS CLUBS CENTRE de FORMATION	DATE du 1 <sup>er</sup> ARRETE	DATE de PARUTION au JO	Renouvellement intervenu par arrêté du
<b>Ligue BM</b>					
VOLLEY BALL (B M)	<b>ASNIERES VB</b>	ASNIERES VB	04/07/2012	01/08/2012	
VOLLEY BALL (B M)	<b>NICE VB</b>	NICE VB	16/07/2012	01/08/2012	

DISCIPLINE	VILLE du CLUB	NOMS CLUBS CENTRE de FORMATION	DATE du 1 <sup>er</sup> ARRETE	DATE de PARUTION au JO	Renouvellemen t intervenu par arrêté du
<b>Ligue AF</b>					
VOLLEY BALL (F)	<b>ASPTT MULHOUSE</b>	<i>ASPTT MULHOUSE</i>	17/07/2008	25/07/2008	04/07/2012
VOLLEY BALL (F)	<b>ISTRES OUEST PROVENCE VOLLEY</b>	<i>ISTRES OUEST PROVENCE VOLLEY</i>	17/07/2008	25/07/2008	04/07/2012
VOLLEY BALL (F)	<b>RACING CLUB DE CANNES</b>	<i>RACING CLUB DE CANNES</i>	17/07/2008	25/07/2008	04/07/2012
VOLLEY BALL (F)	<b>PARIS/SAINT- CLOUD</b>	<i>STADE FRANCAIS VB</i>	04/07/2012	01/08/2012	

La Commission Nationale du Sport de Haut niveau a délibérée, le 18 mai 2012 et a décidé d'attribuer l'agrément Ministériel aux clubs figurant dans le tableau ci-dessus.

### **Centres de formation ayant fait une demande d'agrément pour la saison sportive 2013-2014**

Une commission Ministérielle se réunira mi-juin 2013 pour statuer sur les demandes dans l'objectif d'accorder ou non de nouveaux agréments aux clubs professionnels de Volley-Ball.

### **Clubs ayant obtenus une convention d'accompagnement pour la saison 2012-2013**

Club	Date de début	Date de fin
BEZIERS VB	01/07/2012	30/06/2013
EVREUX VB	01/07/2012	30/06/2013
CANTELEU MAROMME VB	01/07/2012	30/06/2013
L'ASUL VB	01/07/2012	30/06/2013

Le cas échéant, les clubs qui n'auront pas obtenus l'agrément Ministériel, pourront présenter une nouvelle demande en décembre 2013 pour l'obtention éventuelle de l'agrément Ministériel pour la saison 2014-2015.





Direction Technique Nationale

# Règlement

**DU PARCOURS  
DE L'EXCELLENCE SPORTIVE**

**FEMININ**

**SAISON SPORTIVE  
2013-2014**



## 5 - 4 CALCUL DES INDEMNITES DE FORMATION

**A) Une joueuse étant passée par un pôle France jeune ou Espoirs, et qui n'a pas bénéficié d'aides financières individuelles** de la part de la FFVB, n'est redevable d'aucune indemnité de formation lorsqu'elle quitte la structure.

**B) Une joueuse étant passée par les Pôles France jeune (Châtenay-Malabry et de Boulouris),** sera redevable d'une indemnité de formation si elle est qualifiée LNV (CFCP compris) ou en DEF (convention de formation ou contrat PRO) dans les 3 ans, qui suit sa sortie du pôle France jeune.

Le montant de l'indemnité correspondra à la somme forfaitaire de **1000€** quelque soit le nombre d'années passées en pôle.

La répartition de cette somme est la suivante :

- 800€ pour le club où la joueuse ayant été licenciée la saison précédant sa première entrée en pôle
- 200€ pour la ligue de ce club (commission technique / aide au fonctionnement du CRE)

**C) Pour une joueuse étant passée au pôle France de l'IFVB :**

✪ Si la joueuse n'est pas qualifiée LNV (CFCP compris) ou en DEF (uniquement les joueuses ayant un contrat de travail) dans les 3 ans qui suivent sa sortie du Pôle France aucune indemnité n'est due.

✪ Si la joueuse est qualifiée LNV (CFCP compris) ou en DEF (uniquement les joueuses ayant un contrat de travail), ainsi que dans l'effectif d'un CFCP dans les 3 ans qui suivent sa sortie du pôle France, le club recrutant la joueuse est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de :

**\*1700€ pour une joueuse**

La répartition de cette somme est la suivante :

- 1360€ pour le club où la joueuse ayant été licenciée la saison précédant sa première entrée en pôle.
- 340€ pour la ligue de ce club (commission technique / aide au fonctionnement du CRE)

✪ Si la joueuse signe un contrat Professionnel sans avoir signé une convention de formation et/ou un contrat aspirant et ceci dans les 3 ans suivant sa sortie de pôle France, le club contractualisant la joueuse est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de :

**\*2300€ pour une joueuse**

La répartition de cette somme est la suivante :

- 1840€ pour le club où la joueuse ayant été licenciée la saison précédant sa première entrée en pôle.
- 460€ pour la ligue de ce club (commission technique / aide au fonctionnement du CRE)

\* Sommes forfaitaires non cumulables

LE DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL





Direction Technique Nationale

# Règlement

**DU PARCOURS  
DE L'EXCELLENCE SPORTIVE**

**MASCULIN**

**SAISON SPORTIVE  
2013-2014**

## 5 - 4 MUTATIONS, RENOUVELLEMENT, INDEMNITES DE FORMATION

1. En direction d'un collectif de la Ligue Nationale de Volley-Ball ou d'un Centre de Formation d'un club professionnel agréé FFVB ou MSS :

Toute mutation ou renouvellement d'une joueuse, en fin de formation et durant les trois années qui suivent la sortie du Pôle, en direction d'un groupement sportif (Centre de Formation des Clubs Professionnels compris) disputant une compétition de la Ligue Nationale de Volley (L.N.V) s'accompagnera du versement d'une indemnité de formation à la FFVB (les listes des joueurs sont consultables sur le site de la FFVB :

<http://www.ffvb.org/front/index.php?lvlid=207&dsgtypid=37&artid=288&pos=3>).

Ledit règlement, à l'ordre de la FFVB, sera envoyé à la LNV en même temps que le dossier de qualification du joueur (si le règlement n'est pas joint au dossier de demande, la qualification du joueur ne pourra être validée par la LNV). Un justificatif de paiement sera adressé au club concerné par le service comptabilité de la FFVB.

2. Si la mutation se fait en direction d'un club amateur et sans signature d'un contrat, celui-ci ne verse pas d'indemnité de formation.
3. Si la mutation est accompagnée d'un contrat de joueur salarié dans un club de nationale 1, le calcul et la répartition des indemnités de formation sont identiques à celles précisées dans l'article 5-4 paragraphe.
4. **Cette indemnité de formation sera également due en cas d'inscription dans la section professionnelle de ce même club par le renouvellement de la licence**, dans la limite des trois années après la sortie du Pôle (année N). Les indemnités seront dues jusqu'au 30 juin N+3. **Le renouvellement pourra être refusé** par le Directeur Technique National en cas de **sommes impayées restant dues** par les familles, au titre des pensions en Pôles Espoirs et/ou France.
5. Si un joueur mute ou est renouvelé vers un club, ou une section professionnelle tout en restant inscrit dans un pôle France ou espoir (uniquement sur autorisation du DTN) celui-ci sera sportivement considéré comme sortant, et donc sujet au versement d'indemnités de formation.

Les indemnités de formation devront être acquittées par le club d'accueil avant que la mutation ne soit accordée par la FFVB ainsi que la qualification dans un collectif PRO ou CFCP par la LNV et la FFVB. Dans le cas contraire, la qualification ne pourra pas avoir lieu.

### 5 - 5 CALCUL DES INDEMNITES DE FORMATION

**A) Un joueur étant passé par un pôle France jeune ou Espoirs, et qui n'a pas bénéficié d'aides financières individuelles** de la part de la FFVB, n'est redevable d'aucune indemnité de formation lorsqu'il quitte la structure.

**B) Un joueur étant passé par un pôle France Jeune ou Espoirs, et qui a bénéficié d'une aide fédérale** sera redevable d'une indemnité de formation s'il est qualifié LNV (convention de formation, contrat moins de 21 ans ou contrat PRO) dans les 3 ans, qui suivent sa sortie du pôle.

Le montant de l'indemnité correspondra à la somme forfaitaire de **1500€** quelque soit le nombre d'années passées en pôle.

La répartition de cette somme est la suivante :

- 1200€ pour le club où le joueur ayant été licencié la saison précédant sa première entrée en pôle
- 300€ pour la ligue de ce club (commission technique / aide au fonctionnement du CRE)

**C) Pour un joueur étant passé au pôle France du CNVB**

✪ Si le joueur n'est pas qualifié LNV dans les 3 ans, qui suivent sa sortie du Pôle France, aucune indemnité n'est due.

✪ Si le joueur est qualifié LNV dans l'effectif d'un CFCP dans les 3 ans, qui suivent sa sortie du pôle France, le club recrutant le joueur est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de :

**\*3500€ pour un joueur**

**La répartition de cette somme est la suivante :**

- 2800€ pour le club où le joueur ayant été licencié la saison précédant sa première l'entrée en pôle.
- 700€ pour la ligue de ce club (commission technique / aide au fonctionnement du CRE)

✪ Si le joueur signe un contrat Professionnel sans avoir signé une convention de formation et/ou un contrat aspirant et ceci dans les 3 ans suivant sa sortie de pôle France, le club contractualisant le joueur est redevable d'une indemnité de formation d'un montant de :

**\*4000€ pour un joueur**

**La répartition de cette somme est la suivante :**

- 3200€ pour le club où le joueur ayant été licencié la saison précédant sa première l'entrée en pôle.
- 800 € pour la ligue de ce club (commission technique / aide au fonctionnement du CRE)

\* Somme forfaitaire non cumulable

LE DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL



## PROJET

## CONVENTION DE CREATION DE BASSIN DE PRATIQUE

Rattacher un club à un bassin de pratique labellisé permet de mettre en commun des ressources tout en dynamisant le club. La fluidification de la circulation des jeunes joueurs(es) au sein du bassin de pratique permet aussi d'améliorer leur formation tout en individualisant les projets sportifs.

### 1-Les intérêts de participer à un bassin de pratique labellisé:

- L'appartenance au bassin de pratique est facultative (mais recommandée): on choisit la taille de sa **communauté**.
- Avec la **mutualisation** des moyens (humaines, matérielles, financières), on peut améliorer la qualité de l'accueil et la formation en mettant en commun les ressources
- Il y a une amélioration de la dynamique interne des clubs participants: la motivation des adhérents améliore la **fidélisation** des pratiquants
- Il y a une fluidification des échanges de joueurs et joueuses de 12 à 20 ans avec la **licence open** : un joueur licencié dans un club A peut aller jouer des compétitions dans les équipes de jeunes d'un club B, si cette compétition présente un meilleur niveau de jeu. Ce dispositif permet une protection des clubs contre les mutations massives car le joueur reste licencié dans son club A, mais il permet la mise en œuvre des projets sportifs individuels. Un joueur ou une joueuse titulaire de la licence open ne peut pas participer à un championnat senior avec un autre club du même bassin de pratique.
- L'**équité sportive** est préservée dans les équipes seniors: la licence open ne les concerne pas et n'influence pas les projets sportifs des équipes seniors.
- On ne peut **sortir du bassin** de pratique qu'en fin de saison sportive ou à l'issue de la convention.
- un bassin de pratique peut être à cheval sur deux ou plusieurs départements, même s'ils n'appartiennent pas à la même ligue: c'est la fin de l'**isolement** géographique pour certains clubs en périphérie de région.

## **2-Le cadre de la convention et la procédure simplifiée de création**

2-1 chaque club souhaitant adhérer à un bassin de pratique doit :

- Etre affilié à la FFVB
- Etre en règle financièrement avec le comité, la ligue et la FFVB,
- Etre en règle avec ses Devoirs d'Accueil et de Formation (DAF) N-1
- Acter sa participation au bassin de pratique par la signature de la convention type (déclinée au niveau du bassin) par son président ou son représentant mandaté. La participation au Bassin de Pratique induit un engagement moral et éthique des dirigeants et de tous les participants, pour mettre en oeuvre tous les moyens possibles au bénéfice de la communauté, sans chercher à exploiter d'éventuelles failles de règlements au bénéfice sportif d'un seul club.
- S'engager à améliorer la qualité de l'accueil, de l'encadrement et de la formation du joueur au sein des clubs, à mettre en oeuvre les dispositifs de développement les plus adaptés, en fonction des recommandations de l'architecte du bassin (validé cellule de pilotage Zénith) et/ou du cadre technique référent (validé par la (les) ligue (s) régionale (s)).
- Mettre à disposition de la communauté du bassin de pratique au moins un créneau de deux heures par semaine, avec au moins un encadrant professionnel et/ou bénévole pour assurer la sécurité des pratiquants et l'animation de la séance. Ce créneau sera mutualisé avec les autres clubs du bassin, afin de permettre à celles et ceux qui veulent pratiquer plus souvent de bénéficier de toutes les infrastructures du bassin de pratique.
- Accorder à chaque adhérent(e) du club dans les catégories benjamins à espoirs inclus (12 à 20 ans) la possibilité de bénéficier de la licence OPEN.
- Accorder à chaque adhérent(e) âgé de 12 à 23 ans identifié sur la liste DTN la possibilité de bénéficier aussi de la licence PES.

2-2 L'absence de progrès notable dans la mutualisation des moyens, de la qualité de l'accueil et de l'encadrement, ou de respect de l'éthique sportive peut entraîner le retrait temporaire ou définitif de l'application de l'option OPEN pour toute ou partie des catégories concernées par l'option OPEN.

2-3 Une diminution significative du nombre de licencié(e)s de 12 à 20 ans (par catégorie et par genre) dans un bassin de pratique peut entraîner des restrictions temporaires des licences option OPEN (voir règlement licence RGLIGA)

2-4 Les caractéristiques des licences option OPEN et option PES sont précisées dans des règlements séparés, disponibles sur le site [ffvb.org](http://ffvb.org)

2-5 La labellisation temporaire « bassin de pratique » est obtenue sur simple dépôt de la présente convention auprès de la FFVB, avec accords ligues. La labellisation devient définitive après validation DTN. Les informations relatives à chaque bassin seront envoyées par la FFVB à l'ensemble des clubs, avec copie aux Ligues et Comités concernés.

2-6 notion d'invité pour les adhérents club visiteur validé par associations constituantes

2-7 En cas de désaccords entre clubs, et dans des situations non prévues par les différents règlements afférents, une conciliation sera proposée par la cellule de pilotage Zénith de la FFVB. Si le désaccord persiste, un arbitrage sera proposé par la FFVB.

2-8 les accords financiers entre les clubs doivent faire partie de la convention



NOM DU BASSIN (facultatif) :  
 REFERENT TECHNIQUE OU ARCHITECTE :  
 DATE DE CREATION TEMPORAIRE :  
 DATE DE VALIDATION DEFINITIVE :

Nom du club 1 :  
 Identifiant club :  
 Ligue : accord de (Président de la ligue) délivré le  
 Cachet de la Ligue :  
 Créneau horaire mutualisé :  
 Adresse du créneau gymnase :  
 Date de participation :  
 Président (Nom, Prénom, signature) :  
 Secrétaire (Nom, Prénom, signature) :  
 Trésorier (Nom, Prénom, signature) :

---

Nom du club 2 :  
 Identifiant club :  
 Ligue : accord de (Président de la ligue) délivré le  
 Cachet de la Ligue :  
 Créneau horaire mutualisé :  
 Adresse du créneau gymnase :  
 Date de participation :  
 Président (Nom, Prénom, signature) :  
 Secrétaire (Nom, Prénom, signature) :  
 Trésorier (Nom, Prénom, signature) :

---

Nom du club 3 :  
 Identifiant club :  
 Ligue : accord de (Président de la ligue) délivré le  
 Cachet de la Ligue :  
 Créneau horaire mutualisé :  
 Adresse du créneau gymnase :  
 Date de participation :  
 Président (Nom, Prénom, signature) :  
 Secrétaire (Nom, Prénom, signature) :  
 Trésorier (Nom, Prénom, signature) :

(jusqu'à 10, avec plus de place)

## Projet Licence Open

### 1-Principes :

**A/** La licence OPEN permet à un jeune joueur / joueuse licencié (e) dans un club A de pouvoir jouer dans une compétition jeune dans un club B du même bassin de pratique au cas où son club A ne serait pas en capacité de lui offrir cette offre de pratique.

**B/** La licence open permet à un joueur / une joueuse licencié(e) dans un club A de disputer des compétitions d'un niveau de jeu plus élevé dans un club B du même bassin de pratique. Cette possibilité doit permettre à tout joueur ou toute joueuse d'améliorer sa formation au travers d'un projet sportif individuel, tout en protégeant les clubs contre les mutations massives. Un référent technique - désigné par la ligue- supervise les demandes de licences Open, et contrôle les flux de joueurs et joueuses entre clubs d'un même bassin de pratique.

Le club A ou club d'origine du joueur est dénommé "club initial", le club B ou club bénéficiaire de cette option est dénommé "club support"

### 2-Catégories d'âge concernées par la licence Open :

Benjamins à espoirs, né(e)s dans les années 1993 à 2002 pour la saison 2013-2014

La licence Open est une option payante de la licence compétition, valable uniquement pendant la durée de validité de la licence compétition.

L'homologation de la licence OPEN est faite par CRSR.

Le renouvellement de la licence OPEN n'est pas tacite.

Le coût de cette option est proposé pour à 10,00 € pour les saisons 13/14, 14/15 et 15/16.

La prise de licence et le coût de cette option seront à charge du club initial détenteur de la licence d'origine.

En cas d'accord (convention) entre le club initial et le club support, ce coût peut être partagé ou reversé.

### 3-Clubs concernés par la licence Open :

Tout club d'un même bassin de pratique labellisé, proposant un niveau de jeu correspondant aux critères des principes A et/ou B, ainsi qu'un accueil et un encadrement technique permettant l'accomplissement du projet sportif individuel, peut accueillir un(e) licencié(e) Open.

Tout club engagé dans un bassin de pratique labellisé s'engage à autoriser les joueurs et joueuses concerné(e)s par les catégories d'âge à pouvoir bénéficier de la licence Open.

La délivrance de la licence Open se contractualise par la signature du formulaire adapté, avec accord des deux clubs (initial et support), du/de la bénéficiaire et du référent technique du bassin. La ligue (les ligues) dont dépend le bassin de pratique désigne (ent) le référent technique de leur choix, pour réguler le flux de joueurs et joueuses entre clubs d'un même bassin, sur proposition de leur ETR.

### 4-Projet sportif individuel du bénéficiaire de la licence Open :

En fonction de la situation du bénéficiaire de la licence OPEN :

- possibilité d'évoluer à un niveau supérieur de pratique (Coupe de France Jeunes ou Championnat de France de Jeunes). Les compétitions seniors sont exclues du dispositif.
- incapacité pour le club initial de constituer une équipe de la catégorie d'âge du licencié et/ou de l'encadrer

Le projet sportif se composera :

- D'un volet accueil et formation, dans lequel le club support s'engage à proposer un programme d'entraînement et de formation technique et tactique, de préparation physique, dispensé par un encadrement qualifié et de la tenue d'un carnet de formation du jeune.
- Une couverture assurance de la licence FFVB prendra en compte ce dispositif dans le cadre des

actions proposées par le club support. Le titulaire de la licence OPEN bénéficie d'un statut d'invité (convention) au sein du club support.

La qualité et l'efficacité du projet sportif sont évaluées par le référent technique, qui pourra proposer de suspendre l'homologation de la licence Open s'il ou elle estime que le gain attendu est inférieur aux attentes.

Cette proposition sera validée par la Ligue Régionale (CRSR) du club initial.

### **5-Restrictions, limitations et exceptions :**

La licence open s'applique à un maximum de deux clubs d'un même bassin de pratique : le club « initial » dans lequel est licencié le/la bénéficiaire de la licence OPEN, et le club « support » qui propose la pratique objet de l'option. Le choix du club support engage pour la saison en cours, mais il peut être différent lors de la saison suivante. L'homologation est annuelle et n'implique pas de tacite reconduction.

L'utilisation de la licence Open entraîne l'interdiction de muter au sein du bassin de pratique durant la saison en cours et pour la saison sportive suivante.

Pour les joueurs ou joueuses en structures de formation labellisées PES, le choix de la licence PES est préconisé. Toutefois, pour les jeunes non éligibles à cette dernière, le recours à une licence « OPEN » peut s'avérer indispensable. Le suivi de la recommandation du choix du club « support » émise par la Direction Technique Nationale et le responsable de la structure de formation, sera une condition obligatoire d'intégration au centre de formation. La perte de cette licence en cours de saison entraînera l'exclusion de la structure labellisée PES.

La licence OPEN ne s'applique pas au BEACH VOLLEY.

Un jeune bénéficiant de la licence "open" ne peut participer à plus de deux matchs officiels par semaine.

### **6-Invalidation de la licence OPEN :**

**A/** Un comparatif du nombre de licences jeunes du bassin de pratique sera établi au 30/06 de chaque saison. Au cas où le nombre de licences de la saison en cours serait inférieur au 30/06 au nombre de licences de la saison N-1, la possibilité de création de licences OPEN pourrait être suspendue pour la saison N+1 sur l'ensemble du bassin.

Un accompagnement visant à comprendre les causes de la problématique sera effectué par la Cellule de Pilotage ZENITH.

**B/** Le référent technique peut proposer de suspendre l'homologation d'une licence Open, s'il est constaté que les flux fragilisent certains clubs.

**C/** Concernant le principe B (cf. article 1), la qualité et l'efficacité du projet sportif sont évaluées par le référent technique, qui propose de suspendre l'homologation de la licence Open s'il ou elle estime que le gain espéré en matière de formation et/ou de niveau de jeu est inférieur aux attentes

## Projet Licence Option PES

### 1-Principe :

La licence PES permet à un joueur / une joueuse d'un club A et de profil Haut Niveau de bénéficier d'une formation approfondie et d'une participation en championnat senior au sein d'un club B.

Les jeunes éligibles à la licence option PES doivent figurer sur les listes SHN (France JEUNE, senior ou Elite) du ministère ou sur la liste HN DTN. Ils ont un profil EDF A féminine ou masculine, de volley ou de Beach-volley.

Les acteurs constituant les vecteurs de formation du joueur ou de la joueuse avec licence PES peuvent être des clubs et des centres de formation labellisés PES (sont inclus les Pôles fédéraux).

Les principales architectures peuvent être:

- Deux clubs dont un au moins labellisé PES
- Deux clubs et un Centre de Formation labellisé PES

La délivrance de la licence option PES est conditionnée à la rédaction et acceptation d'une convention des partenaires concernés et du bénéficiaire. Le respect de cette convention est sous la responsabilité de la DTN. En cas de manquement constaté, la DTN réclamera auprès de CCSR la suspension de l'homologation de la licence option PES.

### 2-Catégories d'âge concernées par la licence PES :

Joueurs et joueuses âgé (e)s de 12 à 23 ans. L'option PES est une extension gratuite de la licence compétition, valable uniquement pendant la durée de validité de la licence compétition. Le renouvellement de la l'option PES n'est pas tacite.

### 3-Clubs concernés par la licence PES :

Tout club labellisé PES évoluant en championnat Fédéral et/ou LNV peut accueillir un(e) licencié(e) PES, sans restriction géographique (métropole et DOM TOM).

Ces clubs sont soumis à un cahier des charges spécifique PES défini et sous contrôle de la DTN.

La mise en place et le respect de ce cahier des charges détermine le label Club PES.

Toute structure permanente de formation en capacité de concevoir, accompagner et suivre un projet individualisé de formation de Haut Niveau, peut être labellisée PES.

Ces structures sont soumises à un cahier des charges spécifique PES défini et sous contrôle de la DTN.

La mise en place et le respect de ce cahier des charges détermine le label Structure PES.

### 4-Projet sportif individuel du bénéficiaire de la licence option PES :

**A/** Le projet individuel du jeune bénéficiaire d'une option PES est porté et suivi par le référent technique du secteur, désigné par la DTN. Un livret de formation individualisé est annexé au projet sportif et sous la responsabilité du référent technique DTN, il est consultable à tout moment par le joueur ou l'un des acteurs du système.

**B/** La programmation de la saison sportive du jeune doit être établie à la prise de licence option PES.

Sa planification est placée sous la responsabilité du référent DTN.

**C/** Les niveaux minimum des championnats proposés par les clubs supports sont indexés à l'âge du jeune sous option PES, la grille proposée sert de référentiel, des préconisations du référent technique peuvent dans certains cas spécifiques ouvrir la possibilité de dérogation:

MINIME féminine	N3 / N2
CADETTE	N2 / ELITE
CADET	N3 / N2 / ELITE
JUNIOR féminine	ELITE
JUNIOR masculin	N2 / ELITE / LBM

JOUEUR de plus de 19 ans et moins de 21 ans	ELITE / LBM / LAM
JOUEUSE de plus de 19 ans et moins de 21 ans	ELITE / LAF
JOUEUR de 21 à 23 ans	LBM / LAM
JOUEUSE de 21 à 23 ans	ELITE / LAF

## 5-Restrictions, limitations et exceptions

Un seul club peut être support pour la saison sportive considérée.

Tout non respect de cette planification de la part du joueur (de la joueuse) et/ou des clubs concernés entraînera la suspension de l'homologation de la licence option PES pour la saison sportive considérée.

Tout non respect de la part du joueur ou de la joueuse bénéficiant d'une licence option PES vis à vis de l'éthique sportive et/ou des codes disciplinaires en vigueur entraînera la suspension de l'homologation de la licence option PES.

Tout non respect de la part d'un des deux clubs concernés par la licence option PES des règlements fédéraux en vigueur, entraînera la suspension de l'homologation de la licence option PES.

La licence option PES constituant une étape importante dans l'accès au plus Haut Niveau, la notion d'exemplarité est indissociable.

Le référent technique DTN est le garant du bon fonctionnement et du respect de la réglementation de la licence option PES.

La qualité, la réalisation et l'efficacité du projet sportif sont évaluées par le référent DTN, qui pourra proposer la suspension de l'homologation de la licence option PES s'il ou elle estime que le gain de performance est inférieur aux attentes.